

**REGLEMENTS PARTICULIERS SENIORS**  
**DM4 : DEPARTEMENTALE MASCULINE 4**  
 SAISON 2023-2024

**ARTICLE 1 : ORGANISATION**

Le Comité Parisien de Basketball organise un Championnat DM4 - Départementale Masculine 4. Ce championnat est qualificatif pour le championnat de DM3 - Départementale Masculine 3.

|   |   |
|---|---|
| <b>Début du championnat</b>   | 23 septembre 2023                         |
| <b>Nombre de phases</b>   | 2   |
| Phase 1   | Du 23/09/2023 au 17/12/2023               |
| Phase 2   | Du 13/01/2024 au 19/05/2024               |
| <b>Nombre de reports prévus* après la date initiale de la rencontre</b> | 4   |
| Phase 1   | 2 (1 en phase aller et 1 en phase retour) |
| Phase 2   | 2 (1 en phase aller et 1 en phase retour) |
| <b>Fin du Championnat**</b>   | 19 mai 2024                               |

\* Hors problèmes exceptionnels avec **document justificatif obligatoire**

\*\* Plus aucune rencontre ne pourra être jouée après cette date

**ARTICLE 2 : ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIEES POUR LA SAISON EN COURS**

- Les associations sportives descendant du championnat de DM3 – Départementale Masculine 3 à l'issue de la saison 2022-2023
- Toutes les autres associations sportives souhaitant engager une équipe dans cette division
- Des équipes supplémentaires pourront être engagées entre la phase 1 et la phase 2, et seront dans ce cas intégrées automatiquement à la poule basse en phase 2

**ARTICLE 3 : SYSTEME DE L'EPREUVE**

- Toutes les associations sportives engagées dans cette division sont groupées en une ou plusieurs poules (le nombre de poules et d'équipes par poule sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées) et disputent des rencontres aller-retour entre elles.
- A l'issue de la première phase, une poule haute composée de 6 équipes, et une poule basse composée des autres équipes de la division sont constituées. Les 6 équipes qualifiées pour la poule haute seront définis en fonction du nombre d'équipes et de poules en première phase. Une poule intermédiaire pourra également être constituée en deuxième phase en fonction du nombre d'équipes dans la division.
- Toutes les équipes d'une même poule s'affrontent lors de la deuxième phase, les résultats de la première phase ne sont pas conservés.

- Pas de playoffs, l'association sportive classée première de la poule haute à l'issue de la saison est déclarée Championne de Paris de DM4 – Départementale Masculine 4.
- Le Comité Parisien de Basketball se réserve tous les droits pour modifier l'organisation de ses championnats compte tenu des modifications qui pourraient être apportées par la LIFBB sur ses championnats impactant ainsi les championnats départementaux.

#### **ARTICLE 4 : SYSTEME DES MONTEES ET DESCENTES**

##### **Montées :**

- Les associations sportives classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de la poule haute accèdent à la division de DM3 – Départementale Masculine 3 pour la saison suivante.
- L'association sportive classée 3<sup>ème</sup> dispute un barrage contre une équipe de DM3 – Départementale Masculine 3 (à définir en fonction du nombre de descentes de DM2 en DM3 ; cf. Règlement Particulier de DM3). Le match se déroule chez le 3<sup>ème</sup> de DM4 – Départementale Masculine 4. Si l'association sportive classée 3<sup>ème</sup> de Départementale Masculine 4 remporte la rencontre, elle accède à la division de DM3 – Départementale Masculine 3 pour la saison suivante. En cas de défaite, elle reste en DM4 – Départementale Masculine 4.
- Dans l'éventualité où une association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas accéder), l'association sportive suivant dans l'ordre du classement serait proposée.

##### **Descentes :**

- Pas de descente dans cette division

Le Comité Parisien de Basketball se réserve tous les droits quant aux montées du championnat DM4 – Départementale Masculine 4 selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats régionaux et selon le nombre d'équipes engagées.

#### **ARTICLE 5 : RENCONTRES**

**Horaire officiel :** Dimanche 11h15  
Dégagements possibles après 18h le Samedi et de 9h à 17h30 le Dimanche

**Temps de Jeu :** 4x10' / Intervalle entre les quarts temps de 2' et mi-temps 10' /  
Prolongation : 5' / 14sec offensives

**Ballon :** Taille 7

**Ligne des 3 points :** 6.75m (ligne pleine)

**Feuille :** e-Marque V2 obligatoire

##### **Joueurs autorisés à jouer :**

| Type de licence | 0C | 1C/1CAST | 2C/2CAST | 0CT | 0CAST | 0CASTCTC | JH/OH |
|-----------------|----|----------|----------|-----|-------|----------|-------|
| Nb maximum      | 10 | 3*       | 3*       | 3*  | 3*    | 5        | 10**  |

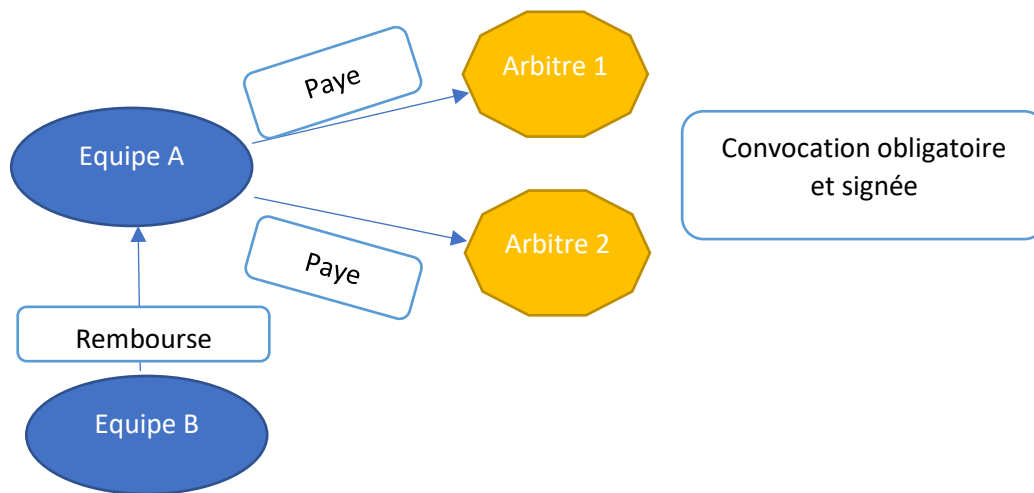
\* Les licences 1C/1CAST, 2C/2CAST et OCT ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **trois**.

\*\* Les équipes dont le nombre de joueurs possédant une licence JH/OH est supérieur à 5 pour la majorité de leurs rencontres ne pourront pas accéder à la DM3 – Départementale Masculine 3.

### Joueurs brûlés :

- Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer **avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés** qui évolueront au niveau supérieur et qui ne pourront en aucun cas participer aux rencontres de l'équipe réserve en DM4 (art. 14 à 16 des Règlements Généraux du Comité Parisien de Basketball).
- Si deux équipes d'une même association évoluent en DM4 – Départementale Masculine 4, il sera demandé une liste personnalisée comme énoncé dans l'article 15 des Règlements Généraux du Comité Parisien de Basketball).

**Désignations :** Possibilité de 2 arbitres désignés par la CDO et réglés à **part égale entre les deux associations sportives** (si pas de caisse de péréquation).



### ARTICLE 6 : OBLIGATIONS SPORTIVES

Elles ne sont pas applicables à cette division.

### ARTICLE 7 : DEROGATIONS

Obligation d'utiliser le module FBI pour toute demande de changement de jour, d'horaire ou de salle.

Dérogations à effectuer en application de l'article 20 des Règlements Généraux du CPBB.